

Fiche de Données Sécurité (1907/2006/CE)

Identification du produit: Béton Cellulaire, à base de sable

Date de révision: 20/10/2010

Date d'impression: 24.05.11

Page 1 sur 4

1. Identification de la substance/mélange et de la société

1.1. Identification du produit: Béton Cellulaire autoclavé (BC), à base de sable

1.2. Utilisation du produit: Matériau de construction

1.3 Fabricant: XELLA Thermopierre
ZA Le pré Châtelain – Saint Savin
38307 BOURGOIN JALLIEU
Usine de Saint Savin: tel: 04 74 28 90 15 Fax: 04 74 28 90 33
Usine de Montereau : tel: 01 64 70 54 80
Usine de Mios : tel : 05 57 71 53 03
Contact Xella: gse@xella.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence européen: 112

2. Identification des Dangers :

2.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008, Annexe VII:
Le produit n'est pas soumis à la classification / exigences d'étiquetage

2.2. Classification selon les Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:
Le produit n'est pas soumis à la classification / exigences d'étiquetage

2.3. Effets sur la santé / effets sur l'environnement:
Aucun

2.4. Informations complémentaires:
Merci d'étudier les informations fournies dans cette FDS.

3. Composition/informations sur les composants

Silicate de Calcium,
principalement tobermorite i.e. $(\text{CaO})_5 \cdot (\text{SiO}_2)_6 \cdot (\text{H}_2\text{O})_5$ 55 - 95 M-%
(N° CAS: 1319-31-9)

Sable résiduel combiné 0 - 40 M-%
Contient du quartz, et de la silice cristalline
(N° CAS: 14808-60-7; N° EG: 238-878-4) 0 - 40 M-%

Gypse $(\text{CaSO}_4 \cdot 2 \text{H}_2\text{O})$, anhydrite (CaSO_4) 3 - 8 M-%
(N° CAS: 7778-18-9)

4. Premiers secours

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et délicatement avec du liquide lave œil ou avec de l'eau.

Fiche de Données Sécurité (1907/2006/CE)

Identification du produit: Béton Cellulaire, à base de sable

Date de révision: 20/10/2010

Date d'impression: 24.05.11

Page 2 sur 4

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le Béton Cellulaire est incombustible (classé A1 selon norme NF EN 13501-1). En cas d'incendie, il n'y aura pas de libération de substances dangereuses du produit lui-même.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les matériaux fins résultant de la transformation du béton cellulaire peuvent être récupérés et mis au rebut.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour la manipulation: Eviter la formation de poussière.

7.2. Stockage: Pas d'exigences particulières.

8. Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle

8.1. Contrôle de l'exposition: Paramètres de contrôle à surveiller au poste de travail:

Il faut respecter les dispositions réglementaires pour le contrôle de l'exposition à tout les types de poussières, en suspension dans l'atmosphère, sur les lieux de travail (poussières totales, inhalables et alvéolaires).

Valeur limite d'exposition aux poussières (Décret n°97-331 du 10 avril 1997, article R.232-5-5 du Code du Travail):

Poussières non spécifiques inhalables	10 mg/m ³
Poussières non spécifiques alvéolaires	5 mg/m ³
Quartz	0.1 mg/m ³

8.2. Maîtrise de l'exposition

8.2.1. Maîtrise de l'exposition sur le lieu de travail :

- Eviter la formation de poussière.
- Appliquer les principes généraux de prévention concernant les mesures de protection, d'hygiène et de conditions de travail (évaluer les risques, privilégier la protection collective à la protection individuelle...).
- Il est préférable d'utiliser des outils de découpe tels que la scie à ruban, ou la scie à main et la rainureuse à main ou électrique.
- L'utilisation de la meuleuse est inadaptée pour le béton cellulaire.

8.2.2. Equipement de protection individuelle:

Utiliser des EPI adaptés à la réglementation en vigueur.

Protection respiratoire: en cas d'exposition prolongée aux poussières, porter des équipements adaptés aux conditions de travail (se reporter au guide INRS ED 780).

Fiche de Données Sécurité (1907/2006/CE)

Identification du produit: Béton Cellulaire, à base de sable

Date de révision: 20/10/2010

Date d'impression: 24.05.11

Page 3 sur 4

Protection des yeux: en cas d'exposition aux poussières, porter des lunettes de protection adaptées.

Protection des mains: en cas de manipulation prolongée, le port de gant de manutention est recommandé.

9. Propriétés physico-chimiques

Couleur	:	Blanc - gris clair
Odeur	:	sans
pH	:	10 - 11 (400 g / l H ₂ O)
Point de fusion	:	≥ 1200 °C
Inflammabilité	:	inflammable
Propriétés de combustion	:	incombustible
Danger d'explosion	:	néant
Propriétés comburantes	:	aucune
Pression de vapeur	:	non applicable
Densité sèche	:	80 – 850 kg/m ³
Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Coefficient de distribution	:	non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1. Matières à éviter:

Réagit avec les acides concentrés (production de chaleur et / ou libération de dioxyde de carbone par réaction de neutralisation possible).

Réagit avec les oxydants concentrés (production de chaleur et / ou décomposition accélérée de l'oxydant possible).

10.2. Conditions à éviter: aucune

11. Informations toxicologiques

Le Béton cellulaire n'est pas toxique.

12. Informations Ecologiques

Le béton cellulaire est extrêmement peu soluble dans l'eau et peut être séparé facilement de l'eau par filtration ou sédimentation.

Classe de pollution des eaux: Aucune

Toxicité pour les Daphnies: Le béton cellulaire dispersé dans l'eau n'est pas ecotoxique pour les daphnies quand le pH est maintenu neutre (Testé selon le DIN 38412 L 30 par le *Laboratorium für Angewandte Biologie*, Dr. U. Noack).

Fiche de Données Sécurité (1907/2006/CE)

Identification du produit: **Béton Cellulaire, à base de sable**

Date de révision: 20/10/2010

Date d'impression: 24.05.11

Page 4 sur 4

13. Procédure d'élimination

Le béton cellulaire peut être recyclé ou stocké en décharge de classe 3. Le code de la nomenclature des déchets utilisé conformément à l'annexe II du Décret du 18 Avril 2002 est: 17 01 01.

14. Prescriptions pour le transport

Aucun marquage nécessaire selon la réglementation du transport, produit non dangereux.

15. Informations réglementaires

15.1 Règlementation CE / Règlementation Nationale (France) / Règlementation spécifique

Etiquetage conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008:

Pas d'étiquetage requis

Classe de pollution des eaux:

Aucune

Etiquetage conformément aux Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Pas d'étiquetage requis

Prescriptions Nationales :

Conforme à la Norme EN 771-4

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Les informations ci-dessus décrivent les exigences de sécurité du produit et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucunes garanties sur les propriétés du produit décrit en tant que garanties légales.